COMMUNE de

MAROLLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	Le 28 octobre 2011
DATE D'AFFICHAGE	Le 7 novembre 2011
NOMBRE DE CONSEILLERS	
en exercice	15
présents	9
votants	11

L'an deux mille onze
Le 3 novembre à vingt heures.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame PIOMBINI Evelyne, Maire.

Etaient présents : BAROIS Eliane, CARDOSO José, GENIN Christine, LEBLANC Michelle, LEGLAIVE Philippe PIOMBINI Evelyne, Laurent SINDICQ, SIMON Nathalie, KAIDOUCHI Madiha

Absents : Madame MUNIER Pascale donne pouvoir à Madame Evelyne PIOMBINI, Monsieur DONOT Jean donne pouvoir à Monsieur Laurent SINDICQ, Monsieur COLSON Alain, Monsieur PUISSANT Patrice, Monsieur HERVEUX Dany, Monsieur BERNARD Pascal

Mademoiselle Michelle LEBLANC a été élue secrétaire

2011-11-12 Instauration d'un régime déclaratif pour les clôtures

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification du Plan Local d'Urbanisme en cours.

L'agence d'urbanisme qui traite cette procédure a inclus dans les modifications à intervenir les dispositions des articles R 421-2g et R 421-12d du code de l'urbanisme relatives à l'édification d'une clôture.

Ainsi depuis le 1er octobre 2007, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis.

Il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire afin d'assurer une cohérence avec le règlement du plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal par **11** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention

- Décide de soumettre à déclaration préalable les clôtures édifiées sur le territoire de la commune de Marolles.
- De ne pas appliquer cette obligation aux clôture(s) nécessaire(s) à l'activité agricole ou forestière conformément aux dispositions de l'article R 421-2g du code de l'urbanisme.

SOUS-PRÉFECTURE
16 NOV. 2011
VITRY-LE-FRANÇOIS

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-préfecture le: 16 nov 2011
de la publication le: 16 nov 2011
A MAROLLES, le : 16 nov 2011
Le Maire: E.PIOMBINI

Pour copie conforme au registre
Fait à Marolles, ~~le 3 novembre~~ 2011
Le Maire

Evelyne PIOMBINI

MAIRIE DE MAROLLES (MARNE)